

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2508

24 décembre 2009

SOMMAIRE

Anglo Platinum International S.à r.l.	120369	Hexagon World S.A.	120361
Antiva Finance S.A.	120377	International Brewing Technology S.A. .	120374
Biminvest S.A.	120361	LNR Euro CMBS S.à.r.l.	120373
Caragana S.A.	120348	LNR UK CMBS S.à.r.l.	120380
Caruso Finance S.A.	120378	Malou Corring S.à r.l.	120372
CAST-Partners Two S.à r.l.	120373	MAN Finance and Holding S.à r.l.	120350
CEDG, Centre Européen de Développe- ment et de Gestion SA	120362	M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A.	120361
Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l.	120384	NT Human Services Investments S.A. ..	120349
Chadwick Lending (Lux), S.à r.l.	120381	Orbi Luxembourg S.A.	120349
Dantex Marketing S.A.	120349	Pai Investment S.A.	120379
Domaine de Livange SA	120338	Participation-Financement Outremer S.A., P.F.O. S.A.	120343
Dorotea S.A.	120368	Realstar Healthcare Financial S.à r.l.	120361
EAVF Finance S.à r.l.	120374	Redwood Moscow Warehouses	120339
EAVF Holding II S.à r.l.	120379	Redwood Russia 1	120338
Edishare S.A.	120360	REOF II Kali S.à r.l.	120373
Embassair Holding	120344	REOF II S.à r.l.	120377
European Logistics Income Venture SCA	120378	Saipem Maritime Asset Management Lu- xembourg S.à.r.l.	120381
European Logistics Income Venture SCA	120371	SHCO 11 S.à r.l.	120339
European Retail Venture S.A.	120378	Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A.	120345
Exclusive Belge S.A.	120344	Storm A Holdings S.à.r.l.	120381
Fentange SA	120344	Storm A Holdings S.à.r.l.	120384
FIH S.A.	120344	Storm B Holdings S.à r.l.	120381
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	120338	Storm B Holdings S.à r.l.	120381
Finasa Société Financière	120359	Summit Luxco S.à r.l.	120371
Gallo S.A.H.	120360	Summit Partners JMB S.à r.l.	120362
Gallo S.A.H.	120368	Sunreef Group S.à r.l.	120360
Gallo S.A.H.	120371	Tonic B 087 S.à.r.l.	120345
Gleniffer S.A.	120371	Trimark S.A.	120368
Golden Jet Partner S.A.	120359	Wagner City II	120368
Golden Jet Partner S.A.	120360	Winer Multiworks Lux S.A.	120338

Redwood Russia 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 128.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009152884/12.

(090185438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Domaine de Livange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 93.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009152888/13.

(090185384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Winer Multiworks Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 57.349.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 2009

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Eric MOONS, né à Ougrée (B) le 21/06/1961, demeurant à 30, rue des Tondeurs à L-9570 WILTZ, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de cette gestion. Le mandat prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

E. MOONS / P. GERARD / M. MICHAUX.

Référence de publication: 2009152891/14.

(090185202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2009

Thierry Hubert et Vincenzo Montano sont confirmé administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.
Vincenzo Montano
Administrateur

Référence de publication: 2009152894/15.

(090185696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Redwood Moscow Warehouses, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 128.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009152883/12.

(090185433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

SHCO 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.525.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the tenth day of November.
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted to the registration authorities.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 11 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of a shareholder may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his share holding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and nine.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares. The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336,

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes et sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SHCO 11 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

120343

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,
prédésignée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009152764/229.

(090185496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Participation-Financement Outremer S.A., P.F.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.225.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2009 que:

1. La démission du commissaire, la société BF Consulting S.à r.l. avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élue, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- "REVICONCONSULT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139013 sise au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009152902/19.

(090185536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Fentange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 98.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009152890/13.

(090185387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Embassair Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 131.087.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le 20 mai 2009 à 11.00 heures

Troisième résolution

M. Antoine David est révoqué du Conseil d'administration avec effet immédiat.
Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Pour extrait conforme
Alexandre Marguet
Président

Référence de publication: 2009152904/14.

(090185506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 111.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009152914/12.

(090185189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Exclusive Belge S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.863.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 30 novembre 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme
Pour EXCLUSIVE BELGE S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152964/15.

(090185333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.995.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration daté du 28 septembre 2009 que:

- La démission de Monsieur Donald Belgre, en tant qu'administrateur de la société est acceptée.
- Est coopté avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Giovanni Schneider, licencié en économie, demeurant Via Torricelli 39A, CH-6900 Lugano, Suisse.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009152906/17.

(090185442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Tonic B 087 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen.

R.C.S. Luxembourg B 149.518.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Birgitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (DK), le 14 août 1969,

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TONIC B 087 S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou

des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, détenir, gérer, louer et mettre en valeur toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. 11 sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Mme Birghitte KORNERUP, prénommée, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.400.- Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Birghitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (DK), le 14 août 1969,

2. Le siège social de la Société est établi à L-5368 Luxembourg, 27, rue de Neuhaeusgen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. KORNERUP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50016. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152767/178.

(090185288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Caragana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 mai 2009 à 08.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFTN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste d'administrateur pour une nouvelle durée de un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 ITZIG, au poste d'administrateur pour une durée de un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152893/20.

(090185470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Orbi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.760.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de délibérations prises par l'assemblée générale tenue le 17 novembre 2009*

Sur base des éléments en sa possession, l'assemblée générale décide de clôturer la liquidation de la société.

L'assemblée générale décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au moins au 5, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152849/17.

(090185739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Dantex Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.253.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 30 novembre 2009, au siège social que:

- Le siège social est transféré du 19, rue Large, L-1917 Luxembourg au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour Dantex Marketing S.A.

Stephen Byers / Karen Byers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152824/16.

(090185121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 98.030.

- Monsieur Cornelius BECHTEL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} décembre 2009,

- Monsieur Sinan SAR, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} décembre 2009 et,

- Madame Valérie FISSON, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Avec effet au 1^{er} décembre 2009, la société Kohnen & Associés S.à r.l. a mis fin à son mandat de commissaire aux comptes de la société NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour NT HUMAN SERVICES INVESTMENTS S.A.*

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009152899/20.

(090185602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

MAN Finance and Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.225.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MAN SE, a company having its registered office in 80805 Munich Ungererstrasse. 69 (HRB Munich N°179 426)

(the Sole Shareholder),

here represented by

Dr. Peter PARK, director, born in Munich, on January 11th, 1965, residing in D-82049 Pullach, Habenschadenstrasse, 62 and

Mr Michael FONTAINE, director, born in Hannover on December 28th, 1953, residing in D-81479 Munich, Diefenbachstrasse, 29.

pursuant to a power of attorney given in Munich on the 4th of November, 2009 which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall, as a copy certified by the notary, remain attached to this notarial deed; the original of the power of attorney shall be returned to MAN SE.

for the extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of MAN Finance and Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.225, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy

(the Company),

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all 250 (two hundred and fifty) sharequotas of EUR 50 (fifty euro) each representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 487,500 (four hundred and eighty-seven thousand five hundred euro) by creating and issuing of 9,750 (nine thousand seven hundred and fifty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each (the Shares).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under 1. above and payment of an issue premium to be allocated to the premium reserve of the Company by MAN SE.

3. Payment of the capital increase by contribution in kind of 3.920.030.889 (three billion nine hundred twenty million thirty thousand eight hundred eighty-nine) shares of MAN Latin America S.A of an aggregate value of EUR 1,335,797,328.43 (one billion three hundred thirty five million seven hundred ninety seven thousand three hundred twenty-eight point forty-three euro) according to the manager certificate of the contributor of today (the Certificate) attached hereto as well as the net incidental acquisition cost in an amount of EUR 3,103,275.52 (three million one hundred and three thousand two hundred seventy-five point fifty-two euro), amounting to a total of EUR 1,338,900,603.95 (one billion three hundred thirty eight million nine hundred thousand six hundred three point ninety-five euro).

4. Restate the articles of incorporation in order to suppress the French Version and introduce a German version of the articles of incorporation.

III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 487,500 (four hundred and eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 250 (two hundred and fifty) ordinary shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each to EUR 500,000 (five hundred thousand euro) and to by creating and issuing of 9,750 (nine thousand seven hundred and fifty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each and to accept their subscription and full payment as follows:

Subscription - Payment

A. The Sole Shareholder here represented as mentioned before; declares to (i) subscribe to the 9,750 (nine thousand seven hundred and fifty) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of 3.920.030.889 (three billion nine hundred twenty million thirty thousand eight hundred eighty-nine) shares of MAN Latin America S.A., a corporation with head-office in the City of Sao Paulo, State of Sao Paulo, Brazil, at Rua Carnaubearas, n° 168, 2nd floor, suite 21, CEP 04343-900, enrolled

with the General Taxpayers' List (CNPJ/MF) under n° 10.212.750/0001-80, having an aggregate value of EUR 1,335,797,328.43 (one billion three hundred thirty five million seven hundred ninety-seven thousand three hundred twenty-eight point forty three euro) according to the manager certificate of the contributor of today (the Certificate) attached hereto, together with all rights and duties, in particular the right to receive profits including those of the current business year and all profits not yet distributed as of today.

B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder, is to be recorded at the book value according to German GAAP which amounts to EUR 1,338,900,603.95 (one billion three hundred thirty eight million nine hundred thousand six hundred three point ninety-five euro). The net incidental acquisition cost borne by the German Sole Shareholder in a total amount of EUR 3,103,275.52 (three million one hundred three thousand two hundred seventy-five point fifty-two euro) are the difference to the amount of EUR 1,335,797,328.43 (one billion three hundred thirty five million seven hundred ninety-seven thousand three hundred twenty-eight point forty three euro) as it results from the manager certificate of the contributor attached hereto of today (the Certificate). The contribution is to be allocated as follows:

1) EUR 487,500 (four hundred and eighty-seven thousand five hundred euro) to the nominal share capital of the Company;

2) EUR 200,000,000 (two hundred million euro) shall be allocated as a claim of MAN SE, which shall be repayable no later than 31 December 2011; and

3) the balance amounting to EUR 1,138,413,103.95 (one billion one hundred thousand thirty eight million four hundred thirteen thousand one hundred three point ninety-five euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at the book value according to German GAAP and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the book value of the contribution according to German GAAP shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

- MANSE 10,000 shares

Second resolution

The sole shareholder declares to fully restate the articles of incorporation to suppress the French version of the articles and introduce a German version of the articles which shall have the following wording:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under Luxembourg law by the name of MAN Finance and Holding S.à r.l., (hereafter the "Company").

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in other enterprises and to finance other enterprises and transactions both at home and abroad in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 500,000 (five hundred thousand euro) represented by 10,000 (ten thousand) ordinary shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the "Law"), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers -Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the "Secretary").

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 22. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the German version shall prevail.

Whereof the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die maßgebliche deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausend neun, am siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

MAN SE, eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in D-80805 München Ungererstrasse. 69 (HRB München N°179 426) (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch

Dr. Peter PARK, Direktor, geboren in München am 11. Januar 1965, wohnhaft in D-82049 Pullach, Habenschadenstrasse, 62 und

Mr Michael FONTAINE, Direktor, geboren in Hannover am 28. Dezember 1953, wohnhaft in D-81479 München, Diefenbachstrasse, 29,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in München am 4. November 2009.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar wird in Form einer vom Notar beglaubigten Kopie dieser Urkunde als Anlage beigefügt um mit dieser Urkunde eingestrichelt zu werden; das Original der Vollmacht wurde der MAN SE zurückgegeben.

Zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung durch den Alleinigen Gesellschafter (die Versammlung) der Gesellschaft MAN Finance and Holding S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 134.225, mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy;

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 250 (zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 50 (fünfzig Euro) welche ein Gesamtkapital von EUR 12.500 (zwölftausend fünfhundert Euro) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung ist folgende:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 487.500 (vierhundertsevenundachtzigtausend fünfhundert Euro) und Ausgabe von 9.750 (neuntausend siebenhundertfünfzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 50 (fünfzig Euro).

2. Zeichnung der Kapitalerhöhung und Einzahlung der Kapitalaufstockung wie unter 1. vorhergehend beschrieben und Zahlung des Rücklageagios durch den Alleinigen Gesellschafter.

3. Einzahlung des Zeichnungspreises durch Sacheinlagen der Anteile von 3.920.030.889 (drei Milliarden neuhundertzwanzig Millionen dreißigtausend achthundertneunundachtzig) Anteilen an der MAN Latin America S.A. zu einem Gesamtwert von EUR 1.335.797.328,43 (eine Milliarde dreihundertfünfunddreißig Millionen siebenhundertsevenundneunzigtausend dreihundertachtundzwanzig Komma dreiundvierzig Euro) entsprechend dem Bewertungszertifikat der einbringenden Gesellschaft von heute (dem Zertifikat), das dieser Urkunde beigelegt ist, sowie nachträglichen Anschaffungskosten im Nettobetrag von EUR 3.103.275,52 (drei Millionen einhundertdreitausend zweihundertfünfundsiebzig Komma zweiundfünfzig Euro), somit zum Gesamtwert von EUR 1.338.900.603,95 (eine Milliarde dreihundertachtunddreißig Millionen neuhunderttausend sechshundertdrei Komma fünfneunzig Euro).

4. Neufassung der Satzung der Gesellschaft um die französische Version der Satzung zu streichen und eine neue deutsche Version der Satzung zu fassen.

III. Der Alleinige Gesellschafter, wie vorerwähnt vertreten, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 487.500 (vierhundertsevenundachtzigtausend fünfhundert Euro) von EUR 12.500 (zwölftausend fünfhundert Euro) und eingeteilt in 250 (zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 50 (fünfzig Euro) auf EUR 500.000 (fünfhunderttausend Euro) durch Ausgabe von 9.750 (neuntausend siebenhundertfünfzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 50 (fünfzig Euro) zu erhöhen und die Zeichnung und Zahlung der Anteile wie folgt anzunehmen:

Zeichnung - Einzahlung

A. Der Alleinige Gesellschafter, hier vertreten wie eingangs beschrieben,

erklärt, (i) die im ersten Beschluss erwähnten 9.750 (neuntausend siebenhundertfünfzig) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 50 (fünfzig Euro) zu zeichnen, und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus einer Sacheinlage von 3.920.030.889 (drei Milliarden neuhundertzwanzig Millionen dreißigtausend achthundertneunundachtzig) Geschäftsanteilen an der MAN Latin America S.A., einer Gesellschaft brasilianischen Rechts mit Gesellschaftssitz in São Paulo, State of São Paulo, Brazil, at Rua Carnaubearas, n° 168, 2nd floor, suite 21, CEP 04343-900, eingetragen beim „General Taxpayers' List (CNPJ/MF)“ unter der N° 10.212.750/0001-80, im Gesamtwert von EUR 1.335.797.328,43 (eine Milliarde dreihundertfünfunddreißig Millionen siebenhundertsevenundneunzigtausend dreihundertachtundzwanzig Komma dreiundvierzig Euro) entsprechend dem Bewertungszertifikat der einbringenden Gesellschaft von heute (dem Zertifikat), das dieser Urkunde beigelegt ist, zusammen mit allen Rechten und Pflichten, insbesondere dem Gewinnbezugsrecht auch für das laufende Geschäftsjahr sowie dem Recht auf alle am heutigen Tage noch nicht ausgeschütteten Gewinne.

B. Die Einlage in die Gesellschaft seitens des Alleinigen Gesellschafters wird zu ihrem Buchwert gemäß deutschen Rechnungslegungsvorschriften bewertet, welcher EUR 1.338.900.603,95 (eine Milliarde dreihundertachtunddreißig Millionen neuhunderttausend sechshundertdrei Komma fünfneunzig Euro) beträgt. Die nachträglichen Anschaffungskosten, die von dem deutschen Alleinigen Gesellschafter getragen wurden, im Nettobetrag von EUR 3.103.275,52 (drei Millionen einhundertdreitausend zweihundertfünfundsiebzig Komma zweiundfünfzig Euro) stellen den Unterschiedsbetrag dar zum Betrag von EUR 1.335.797.328,43 (eine Milliarde dreihundertfünfunddreißig Millionen siebenhundertsevenundneunzigtausend dreihundertachtundzwanzig Komma dreiundvierzig Euro), so wie er aus dem Bewertungszertifikat von heute (dem Zertifikat), das dieser Urkunde beigelegt ist, hervorgeht. Die Einlage wird wie folgt zugeteilt:

(i) ein Betrag von 487.500 EUR (vierhundertsevenundachtzigtausend fünfhundert Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen, und

(ii) 200.000.000 EUR (zweihundert Millionen Euro) sollen als Forderung der MAN SE zugewiesen werden, welche spätestens am 31. Dezember 2011 zahlbar ist, und

(iii) der Restbetrag von EUR 1.138.413.103,95 (eine Milliarde einhundertachtunddreißig Millionen vierhundertdreizehntausend einhundertdrei Komma fünfneunzig Euro) wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum Buchwert gemäß deutschen Rechnungslegungsvorschriften auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassungen des Buchwertes der Einlage gemäß deutschen Rechnungslegungsvorschriften aus Rechnungslegung- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem, was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Das oben genannte Zertifikat bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigelegt um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:

- MANSE 10,000 Anteile

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Satzung der Gesellschaft neu zu fassen um die französische Version der Satzung zu streichen und eine neue deutsche Version der Satzung mit folgendem Wortlaut zu fassen:

Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht mit der Bezeichnung MAN Finance and Holding S.à r.l., (nachfolgend die "Gesellschaft"),

Die Gesellschaft ist für unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vornahme aller unmittelbar oder mittelbar in Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen an anderen Unternehmen und der Finanzierung anderer Unternehmen und Transaktionen stehender Geschäfte, im In- und Ausland, in jeglicher Form, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in Immobilien anlegen; sie kann sie zur Bildung, Verwaltung, Förderung und Veräußerung ihrer Vermögenswerte in der jeweils bestehenden Zusammensetzung benutzen und insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, in ihren Wertpapierbestand beliebigen Ursprungs anlegen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Beherrschung von Unternehmen zu beteiligen und im Wege von Anlage, Zeichnung, Übernahme oder Optionen Wertpapiere und Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonst wie zu veräußern, Lizenzen zur Verwertung von Rechten des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren, sowie Unternehmen, an denen die Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist, sowie Konzernen oder zu deren Vorteil Unterstützung - einschliesslich finanzieller Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien - zu gewähren.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg-Stadt.

Der Sitz kann durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen (vorübergehender und dauerhafter Natur) sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Stammkapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 500.000 (fünfhundert tausend Euro) und ist eingeteilt in 10.000 (zehntausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 50 (fünfzig Euro).

Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluss des Alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

Art. 5. Gewinnbeteiligung. Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen. Im Falle eines Alleingeschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Gesellschafterversammlung durch Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Art. 7. Rückkauf von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das "Gesetz") Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedürfen eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

Kapitel III.- Geschäftsführung - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt; zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) den Rücktritt eines Geschäftsführers zu fordern und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung.

Art. 9. Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen. Die Geschäftsführer/Versammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäftsführerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmittelung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen.

Die Versammlung kann ordnungsgemäss abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäss vertreten sind.

Die Versammlungen finden an dem Ort, an dem Tage und zu der Zeit statt, die in der Einberufung festgelegt sind.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäftsführerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen.

Einzelne oder sämtliche Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsform, die es allen Teilnehmern erlaubt mitzuhören, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerversammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichgestellt.

Die Geschäftsführung ist nur ordnungsgemäss beratungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Geschäftsführungsbeschlüsse bedürfen der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

In Dringlichkeitsfällen haben von allen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäss einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerversammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und haben auch als Brief, Telefax oder Telex Beweiskraft.

Art. 10. Vertretung - Zeichnungsberechtigung. In Geschäften mit Dritten ist/sind der/die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafter/Versammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder - bei mehreren Geschäftsführern - der Geschäftsführung. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, ist der vorhandene Geschäftsführer alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung kann seine/ihre Befugnisse für die Vornahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung bestimmt die Verantwortungen und (falls zutreffend) die Vergütung seines(r)/ihres(r) Vertreter(s), die Dauer der Vertretung sowie alle sonstigen etwaigen Bedingungen in Zusammenhang mit der Beauftragung.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigem Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder - auf eigenes Verlangen - einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schliesst andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

Kapitel IV.- Schriftführer

Art. 12. Bestellung eines Schriftführers. Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluss einen Schriftführer der Gesellschaft (der "Schriftführer") ernennen.

Der Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

Kapitel V.- Gesellschafterversammlung

Art. 13. Ordentliche Gesellschafterversammlung. Die ordentliche Gesellschafterversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen in der Einberufungsmittelteilung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 14. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter hat das Recht, an Gesellschafterversammlungen teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt.

Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile.

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

Art. 15. Quorum - Mehrheit. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können jedoch nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzt.

Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der Alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefasst oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich analog auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Die Bücher werden jährlich abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 18. Einsicht in die Unterlagen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zu nehmen.

Art. 19. Gewinnverwendung. Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

Der Restbetrag kann an die Gesellschafter - nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile - ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividenden beschliessen.

Kapitel VII.- Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung. Insolvenz, Bankrott und andere Verfahren gegen einen oder mehrere Gesellschafter sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen vielmehr nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.

Art. 21. Liquidation. Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidator/en, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse und Bezüge festlegen.

Kapitel VIII.- Abschlussprüfung

Art. 22. Wirtschaftsprüfer - Abschlussprüfer. Gemäss Artikel 200 des Gesetzes muss die Gesellschaft nur von einem Abschlussprüfer geprüft werden, wenn die Anzahl der Gesellschafter 25 überschreitet. Ein externer Abschlussprüfer muss beauftragt werden, wenn die Befreiungen unter Artikel 256 und Artikel 215 des Gesetzes keine Anwendung finden.

Kapitel IX.- Anwendbares Recht

Art. 23. Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen. In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Kosten

Die Kosten, welche die Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu tragen hat, belaufen sich ungefähr auf 7.000,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische und die deutsche Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die deutsche Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Gesellschafterversammlung, haben die Vertreter der erschienenen Parteien mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. PARK, M. FONTAINE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48580. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009152797/517.

(090185266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Finasa Société Financière, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.440.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg
- Madame Margrith GIOVANOLI, demeurant professionnellement au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3
- Monsieur Pedro MENDES, demeurant professionnellement au 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3

L'Assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009152917/19.

(090185073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Golden Jet Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 116.221.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA

Route de Bigonville, 18

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

Signature

Référence de publication: 2009152895/13.

(090185224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Sunreef Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.899.

Monsieur Cornelius BECHTEL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SUNREEF GROUP S.à r.l.*

Signatures

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009152900/14.

(090185598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Edishare S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 68.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 octobre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009152907/13.

(090185572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Golden Jet Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 116.221.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA

Route de Bigonville, 18

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

Signature

Référence de publication: 2009152897/13.

(090185227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gallo S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.280.

Par la présente, je soussigné Monsieur Alain Bartholmé, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme GALLO S.A.H. constituée en date du 3 Février 1995 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C - N° 259 du 14 juin 1995, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 50280.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Alain BARTHOLME.

Référence de publication: 2009152908/13.

(090185310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Hexagon World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 35, Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 99.458.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152898/10.

(090185257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A. représentée par Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une nouvelle période de un an; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig pour une période de un an; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Extrait sincère et conforme

BIMINVEST S.A.

Signature/ Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152892/23.

(090185469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152938/10.

(090185070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Realstar Healthcare Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 80.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 89.261.

Le bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152934/11.

(090185064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

CEDG, Centre Européen de Développement et de Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 novembre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009152909/13.

(090185574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Summit Ventures VI-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of five hundred and fifty-five (555) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

2) Summit Ventures VI-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of two hundred and thirty-five (235) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

3) Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of twenty (20) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

4) Summit VI Advisors Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of fifteen (15) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

5) Summit Ventures V, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of three hundred and twenty-five (325) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

6) Summit V Companion Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of fifty-five (55) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

7) Summit V Advisors Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of ten (10) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

8) Summit V Advisors Fund (QP), L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of twenty-five (25) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

9) Summit Investors VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of ten (10) shares of class A,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

10) Summit Partners JMB S.à r.l., as described below,

being the temporary holder of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class B, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class C, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class D, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class E, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class F, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class G, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class H, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class I, and one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class J, present and deliberating with the other partners of the Company on item 1 of the agenda, without being entitled to vote,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 October 2009.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all partners of "Summit Partners JMB S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.237, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 September 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 1145, page 54.952, on 3 November 2003. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 May 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 1177, page 56.483, on 16 June 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250.-) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) by cancellation of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class B, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class C, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class D, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class E, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class F, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class G, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class H, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class I, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class J, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all temporarily held by the Company.

2. Decision to suppress the different classes of shares of the Company so that the Company's share capital shall from now on be represented by shares having the same rights in all respects.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250.-) so as to raise it from its current amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) up to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) through the issue of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners, having reviewed the interim financial statements of the Company as at 16 November 2009, decides to reduce the subscribed share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) by cancellation of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class B, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class C, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class D, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class E, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class F, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class G, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class H, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class I, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class J, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all temporarily held by the Company.

(1,250) shares of class D, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class E, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class F, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class G, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class H, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class I, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class J, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which shares are temporarily held by the Company.

Second resolution

The general meeting of partners decides to suppress the classes of shares of the Company so that the Company's share capital shall from now on be represented by shares having the same rights in all respects.

Third resolution

The general meeting of partners resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250.-) so as to raise it from its current amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) up to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) through the issue of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new shares have been subscribed as follows:

- Summit Ventures VI-A, L.P., aforementioned, has subscribed four thousand nine hundred and ninety-five (4,995) shares for the price of four thousand nine hundred and ninety-five euro (EUR 4,995.-);

- Summit Ventures VI-B, L.P., aforementioned, has subscribed two thousand one hundred and fifteen (2,115) shares for the price of two thousand one hundred and fifteen euro (EUR 2,115.-);

- Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., aforementioned, has subscribed one hundred and eighty (180) shares for the price of one hundred and eighty euro (EUR 180.-);

- Summit VI Advisors Fund, L.P., aforementioned, has subscribed one hundred and thirty-five (135) shares for the price of one hundred and thirty-five euro (EUR 135.-);

- Summit Ventures V, L.P., aforementioned, has subscribed two thousand nine hundred and twenty-five (2,925) shares for the price of two thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 2,925.-);

- Summit V Companion Fund, L.P., aforementioned, has subscribed four hundred and ninety-five (495) shares for the price of four hundred and ninety-five euro (EUR 495.-);

- Summit V Advisors Fund, L.P., aforementioned, has subscribed ninety (90) shares for the price of ninety euro (EUR 90.-);

- Summit V Advisors Fund (QP), L.P., aforementioned, has subscribed two hundred and twenty-five (225) shares for the price of two hundred and twenty-five euro (EUR 225.-); and

- Summit Investors VI, L.P., aforementioned, has subscribed ninety (90) shares for the price of ninety euro (EUR 90.-).

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in cash.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting of partners decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version en français du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Summit Ventures VI-A, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique, détenant cinq cent cinquante-cinq (555) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

2) Summit Ventures VI-B, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique, détenant deux cent trente-cinq (235) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

3) Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant vingt (20) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

4) Summit VI Advisors Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant quinze (15) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

5) Summit Ventures V, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux cent trente-cinq (325) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

6) Summit V Companion Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant cinquante-cinq (55) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

7) Summit V Advisors Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant dix (10) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

8) Summit V Advisors Fund (QP), L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

9) Summit Investors VI, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique, détenant dix (10) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009,

10) Summit Partners JMB S.à r.l., telle que décrite ci-dessous,

détenant provisoirement mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I, et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, présente et délibérant avec les autres associés sur le premier point de l'agenda, sans être autorisée à voter,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2009.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de "Summit Partners JMB S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.237, constituée selon acte reçu notarié en date du 29 septembre 2003, publié le 3 novembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145, page 54.952. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1177, page 56.483, le 16 juin 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) par l'annulation de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes temporairement détenues par la Société.

2. Décision de supprimer les différentes catégories de parts sociales de la Société afin que le capital social de la Société soit désormais représenté par des parts sociales ayant les mêmes droits à tous les égards.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) jusqu'à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés, ayant examiné les comptes sociaux intérimaires de la Société à la date du 16 novembre 2009, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) par l'annulation de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H,

ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes temporairement détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de supprimer les catégories de parts sociales de la Société afin que le capital social de la Société soit désormais représenté par des parts sociales ayant les mêmes droits à tous les égards.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) jusqu'à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Summit Ventures VI-A, L.P., susmentionnée, a souscrit quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) parts sociales pour le prix de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.995,-);
- Summit Ventures VI-B, L.P., susmentionnée, a souscrit deux mille cent quinze (2.115) parts sociales pour le prix de deux mille cent quinze euros (EUR 2.115,-);
- Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., susmentionnée, a souscrit cent quatre-vingts (180) parts sociales pour le prix de cent quatre-vingts euros (EUR 180,-);
- Summit VI Advisors Fund, L.P., susmentionnée, a souscrit cent trente-cinq (135) parts sociales pour le prix de cent trente-cinq euros (EUR 135,-);
- Summit Ventures V, L.P., susmentionnée, a souscrit deux mille neuf cent vingt-cinq (2.925) parts sociales pour le prix de deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 2.925,-);
- Summit V Companion Fund, L.P., susmentionnée, a souscrit quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales pour le prix de quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 495,-);
- Summit V Advisors Fund, L.P., susmentionnée, a souscrit quatre-vingt (90) parts sociales pour le prix de quatre-vingt euros (EUR 90,-);
- Summit V Advisors Fund (QP), L.P., susmentionnée, a souscrit deux cent vingt-cinq (225) parts sociales pour le prix de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-); et
- Summit Investors VI, L.P., susmentionnée, a souscrit quatre-vingt (90) parts sociales pour le prix de quatre-vingt euros (EUR 90,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société pourra racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14081. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009152786/322.

(090185372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Wagner City II, Société Anonyme.

Siège social: L-8133 Bridel, 15, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 54.460.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 28 septembre 2009

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission du commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT S.A. ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST Sàrl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152910/16.

(090185301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gallo S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.280.

—
Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme GALLO S.A.H. constituée en date du 3 février 1995 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C - N° 259 du 14 juin 1995, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 50280.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Nico HANSEN.

Référence de publication: 2009152911/13.

(090185303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Dorotea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.482.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009152912/12.

(090185184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Trimark S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 42.639.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152993/10.

(090185022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Anglo Platinum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.153.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RUSTENBURG PLATINUM MINES LIMITED, a private limited company, having its registered office at 28 Harrison Street, Johannesburg 2001, South Africa, duly represented by Chantai Sales, professionally residing in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on October 20th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing part is the sole shareholder of "ANGLO PLATINUM INTERNATIONAL S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.153, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated March 31st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N°790 of August 6th, 2005, amended for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated August 30th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1511 of January 5th, 2006.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the terms "Manager" and "Managers" into "director" and "directors" in the English version of the Articles of Association.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the following articles, which will henceforth have the following wording:

Art. 8. (paragraph 1 and 2). "The Company is managed by one or more directors, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The director(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties."

Art. 9. (paragraph 2 and 3). "As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the directors are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the directors shall be taken by the meeting."

Art. 12. (paragraph 2). "In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the director or directors in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be invested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

RUSTENBURG PLATINUM MINES LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28 Harrison Street, Johannesburg 2001, Afrique du Sud, ici représentée par Chantai Sales, résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "ANGLO PLATINUM INTERNATIONAL S.à r.l.", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.153, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 790 du 6 août 2005, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1511 du 5 janvier 2006.

L'Associé Unique, représentant l'entière du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer les termes "Manager" et "Managers" en "director" et "directors" dans la version anglaise des statuts de la société.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier les articles suivants, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 8. (paragraph 1 and 2). "The Company is managed by one or more directors, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The director(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties."

Art. 9. (paragraph 2 and 3). "As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the directors are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the directors shall be taken by the meeting."

Art. 12. (paragraph 2). "In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the director or directors in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be invested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44769. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009152823/104.

(090185251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Summit Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.922.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le gérant:

- Jean Lemaire gérant de la société a désormais son adresse professionnelle au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen

Pour Summit Luxco Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152916/13.

(090185231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gallo S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.280.

Par la présente, je soussigné Madame Thérèse BRASSEUR, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de Présidente du Conseil d'administration de la société anonyme GALLO S.A.H. constituée en date du 3 février 1995 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C - N° 259 du 14 juin 1995, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 50280.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Thérèse BRASSEUR.

Référence de publication: 2009152915/14.

(090185306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Gleniffer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 38.485.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009152918/12.

(090185193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 29 mai 2009

Les associés de la Société ont décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société MAZARS, une société anonyme ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Income venture S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152943/15.

(090185697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Malou Corring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 105.476.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend neun, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Malou CORRING, Geschäftsfrau, wohnhaft in L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

2.- Herr Guy SCHÜSSLER, Koch, wohnhaft in D-54441 Schoden, Bahnhofstrasse 98,

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MALOU CORRING S.à r.l., mit Sitz in L-6684 Merttert, 31, rue du Parc, Camping du Parc, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 105.476 (NIN 2005 2400 148), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 6. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 370 vom 23. April 2005.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert vierundzwanzig Euro (€ 124,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Malou CORRING, vorgeannt, neunzig Anteile	90
2.- Herr Guy SCHÜSSLER, vorgeannt, zehn Anteile	10
Total: ein hundert Anteile	100

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Kompargenten die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Kompargenten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft "MALOU CORRING S.à r.l." mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Die Kompargenten erklären, dass die Gesellschaft ihre Geschäftsaktivitäten seit dem 31. Dezember 2008 eingestellt hat.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Kompargenten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Kompargenten erteilen der Geschäftsführerin volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandats betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an nachstehender Adresse aufbewahrt: L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

Weiterhin erklären die Kompargenten, dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Kompargenten die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. CORRING, G. SCHÜSSLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1692. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009152794/52.

(090185088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

CAST-Partners Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.761.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 11 novembre 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Paul LEFERING de sa fonction de «Geschäftsführer» et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de «Geschäftsführer» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009152923/18.

(090185030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 89.169.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 novembre 2009

En date du 23 novembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2009152922/19.

(090185033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

REOF II Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.371.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 2 juillet 2009

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Michael Robert Kidd, Monsieur Christoph Moelleken et Monsieur Jean-Louis Camuzat en tant que gérants de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II KALI S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152946/16.

(090185679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

EAVF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.861.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 octobre 2009

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Laurent Jacquemin, né à Nancy (France) le 31 mars 1976, résidant au 7, Newgate Street, EC1A7NX Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Ian Chappell, né à Croydon (Royaume-Uni) le 29 janvier 1969, résidant au 7, Newgate Street, EC1A7NX Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Pascal Aujoux, né à Issy-les-Moulineaux (France) le 3 septembre 1968, résidant au Cœur Défense, Tour B, 100, Esplanade du Général De Gaulle, 92932 Paris La Défense (France); et

- Monsieur Alessio Lucentini, né à Catania (Italie) le 27 mars 1969, résidant à 68, Corso di Porta Romana, 20122 Milano (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Finance S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152929/23.

(090185735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

International Brewing Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.108.

—
In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERNATIONAL BREWING TECHNOLOGY S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.108, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 538, dated April 11, 2007 (the Company).

The meeting was opened by Me Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary, Mrs Sylvia Zdon, jurist, residing in Luxembourg. The meeting elected as Scrutineer, Mrs Lucie Orard, jurist, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million five hundred thirteen thousand four hundred euro (EUR 11,513,400) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to eleven million five hundred forty-four thousand four hundred euro (EUR 11,544,400) by the issue of one hundred fifteen thousand one hundred thirty four (115,134) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100). Subscription and payment of the new shares by Paraton Corporation by way of a contribution in kind,

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

II. - The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III - It appears from the attendance list, that all the three hundred and ten (310) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

120375

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million five hundred thirteen thousand four hundred euro (EUR 11,513,400) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to eleven million five hundred forty-four thousand four hundred euro (EUR 11,544,400) by the issue of one hundred fifteen thousand one hundred thirty-four (115,134) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription - Payment

Thereupon, PARATON CORPORATION, a corporation incorporated under the laws of Panama, with registered office at Plaza 200, Calle 50, Panama City, Rep of Panama, here represented by Me Julien Leclère, prenamed, by virtue of a proxy given on October 29, 2009, the said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, declares to subscribe to one hundred fifteen thousand one hundred thirty-four (115,134) new shares and to have them fully paid up by way of contribution in kind consisting of a claim against the Company.

The outstanding claim so contributed represents a net contribution in kind of at least thirteen million four hundred thirty-two thousand seven hundred euro and twenty-two cents (EUR 13,432,700.22) which will be allocated as follows:

- Eleven million five hundred thirteen thousand four hundred euro (EUR 11,513,400) shall be allocated to the share capital account of the Company;

- One million nine hundred nineteen thousand, three hundred euro and twenty-two cents (EUR 1,919,300.22) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company;

as described in a report established by Alter Audit, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, dated on the date hereof, concluding as follows:

"Based on the work carried out, as described above, no elements were highlighted to us and which could let us think that the global value of the contribution shall not correspond to the number and the nominal value of the shares increased with the share premium to issue in counterpArt.

The contribution in kind shall consist in 115,134 shares to be issued with a nominal value of EUR 100 each and with a share premium of EUR 1,919,300.22. "

This report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting decides to amend article 5, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The corporate capital is set at eleven million five hundred forty-four thousand four hundred euro (EUR 11,544,400) divided into one hundred fifteen thousand four hundred forty-four (115,444) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s)."

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'année deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de Novembre.

Par devant, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL BREWING TECHNOLOGY S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.108, constituée par acte du notaire soussigné, le 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 538, le 11 avril 2007 (la Société).

L'assemblée a été ouverte par Me Julien Leclère, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, président de l'assemblée, qui nomme secrétaire, Mme Sylvia Zdon, juriste, résidant à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur, Mme Lucie Orard, juriste, résidant à Luxembourg.

Le Bureau ainsi formé, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de onze millions cinq cent treize mille quatre cent euros (EUR 11.513.400) afin d'augmenter le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) à onze millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent euros (EUR 11.544.400) par l'émission de cent quinze mille cent trente-quatre (115.134) nouvelles actions ayant chacune une valeur de cent euros (EUR 100). La souscription et le paiement de ces nouvelles actions seront faits par un apport en nature par Paraton Corporation,

2) modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital sus-citée,

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont inscrits dans une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actions représentées, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être enregistré avec l'administration.

III. Il ressort de la liste de présence, que les trois cent dix actions (310), représentant la totalité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé les faits pré-cités, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de onze millions cinq cent treize mille quatre cent euros (EUR 11.513.400) afin d'augmenter le capital de trente et un mille euros (EUR 31.000) à onze million cinq cent quarante-quatre mille quatre cent euros (EUR 11.544.400) par l'émission de cent quinze mille cent trent-quatre (115.134) nouvelles actions ayant chacune une valeur de cent euros (EUR 100).

Souscription - Paiement

Sur ce, PARATON CORPORATION, une société constituée selon les lois du Panama, ayant son siège social au Plaza 200, Calle 50, Panama City, République de Panama, ici représentée par Me Julien Leclère, précité, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2009, la dite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour des fins d'enregistrement, déclare souscrire à cent quinze mille cent trente-quatre (115.134) nouvelles actions et les payer entièrement par un apport en nature consistant en une créance envers la société.

Cette créance représente un apport en nature d'une valeur de treize millions quatre cent trente-deux mille sept cent euros et vingt-deux centimes (EUR 13.432.700,22) net qui seront alloués de la manière suivante:

- Onze millions cinq cent treize mille quatre cent euros (EUR 11.513.400) seront alloués au capital social de la société,
- Un million neuf cent dix neuf mille trois cent euros et vingt deux centimes (EUR 1.919.300,22) seront alloués aux réserves de la société sous la forme d'une prime d'émission,

Comme il est décrit dans le rapport établi par Alter Audit, réviseur d'entreprise, ayant son siège social à Luxembourg, concluant comme suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions augmentée d'une prime d'émission à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 115.134 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 100 chacune et d'une prime d'émission de EUR 1.919.300,22."

Ce rapport signé ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour des fins d'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à onze millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent euros (11.544.400) divisé en cent quinze mille quatre cent quarante quatre (115.444) actions, ayant chacune une valeur de cent euros (EUR 100).

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions."

Il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare, sur la demande des parties comparantes, que le présent acte soit en anglais suivi d'une version française, et dans le cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, la date étant renseignée au début du document.

Ce document a été lu par les comparants, ces dits comparants signent conjointement le présent acte devant notaire.

Signé: J. LECLERE, S. ZDON, L. ORARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49414. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152791/166.

(090185315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Antiva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIVA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152940/13.

(090185071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.591.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 2 juillet 2009

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Michael Robert Kidd, Monsieur Christoph Moelleken et Monsieur Jean-Louis Camuzat en tant que gérants de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152948/16.

(090185624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 29 mai 2009

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Mr Fabrice Meunier et de Madame Catherine Baudhuin, en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société, avec effet immédiat.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Guillaume Spinner, né à Clamart (France) le 20 décembre 1973, résidant au Coeur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris (France);

- Madame Marie-Hélène Lamarque, né à Talence (France) le 10 mai 1959, demeurant au Cœur défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Income venture S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152942/21.

(090185703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Caruso Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 77.539.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARUSO FINANCE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152944/13.

(090185076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

European Retail Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.637.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 10 juin 2009

Le conseil d'administration de la Société a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Laurent Liot en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a également approuvé, avec effet immédiat, la nomination de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture S.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152939/19.

(090185714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

EAVF Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.844.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 octobre 2009

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

- Monsieur Laurent Jacquemin, né à Nancy (France) le 31 mars 1976, résidant au 7, Newgate Street, EC1A7NX Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Ian Chappell, né à Croydon (Royaume-Uni) le 29 janvier 1969, résidant au 7, Newgate Street, EC1A7NX Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Pascal Aujoux, né à Issy-les-Moulineaux (France) le 3 septembre 1968, résidant au Cœur Défense, Tour B, 100, Esplanade du Général De Gaulle, 92932 Paris La Défense (France); et

- Monsieur Alessio Lucentini, né à Catania (Italie) le 27 mars 1969, résidant à 68, Corso di Porta Romana, 20122 Milano (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Holding II S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009152927/23.

(090185737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pai Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.839.

—

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAI INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B66839, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 2 du 4 janvier 1999, ayant un capital social d'un million de dollars US (USD 1.000.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000.-chacune, entièrement libérées).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société anonyme de droit suisse GALFIDES S.A., ayant son siège social Via Pico 20, CH-6900 Lugano, R.C.S. du Tessin numéro CH-514.3.021.294-6, représentée par son Administrateur Délégué, Monsieur Roberto GALERI, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Messieurs Guido CASELLINI, Patrick MOINET et Antonio CANAVESI et au commissaire de la société à savoir la société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille sept cent soixante-quinze euros, sont à la charge de la société. Le montant du capital social est évalué à EUR 662.998,08.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2009. Relation GRE/2009/4421. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152769/63.

(090185450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

LNR UK CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.170.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 novembre 2009

En date du 23 novembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2009152921/19.

(090185041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Chadwick Lending (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 100.801.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2008 préalablement enregistrés et déposés le 29.05.209 sous le numéro LO90078820.04 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152926/12.

(090185120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Storm B Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.219.403,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.570.

Le bilan pour la période du 28 novembre 2006 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152928/12.

(090185050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Storm B Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.219.403,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.570.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152930/11.

(090185054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Storm A Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.264,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 126.253.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152931/11.

(090185057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 141.486.

—
Extrait du procès-verbal du conseil des gérants du 09 novembre 2009

Conformément à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale au Conseil des Gérants, ce dernier a décidé de nommer avec effet immédiat, Monsieur Roberto STRANIERI, gérant A, demeurant professionnellement à 29, Nieuwe

Waterwegstraat, NL-3115 HE SCHIEDAM, en qualité de gérant délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle afin d'exercer les pouvoirs suivants:

a) Exercer les pouvoirs et fonctions d'un Directeur de la Société en vertu de ses statuts, de façon à gérer l'activité et les affaires de la Société pour le compte du Conseil;

b) Transmettre et négocier des offres/soumissions à des appels d'offres passés par des tiers, y compris les ministères, les autorités gouvernementales, les organismes publics et les entités privées, pour des contrats actifs concernant la fourniture de biens et services, et en cas d'attribution de marchés, signer le contrat y afférent; et

c) Signer les accords de joint venture, de coopération et autres accords passés avec d'autres prestataires, sociétés et entités de nature privée ou publique, et toute autre correspondance, accord ou document y afférent;

d) Exercer les pouvoirs détaillés ci-dessous pour le compte de la Société:

Représenter la Société dans ses relations avec les directions centrales et décentralisées du Gouvernement, avec les Sociétés publiques et privées et les personnes physiques et morales ainsi que devant les Autorités Judiciaires, Administratives et Fiscales.

Exercer au nom et pour le compte de la Société, toutes actions se rapportant à l'objet de la Société, à l'exception de celles qui sont réservées au Conseil d'administration ou à une Assemblée des Actionnaires par la loi ou par les statuts ou par Résolutions spécifiques du Conseil d'administration;

1. conclure, modifier et résilier les contrats de travail individuels à l'exception de ceux qui concernent les Directeurs généraux;

2. définir des calendriers d'expédition et créer des postes particuliers;

3. embarquer ou débarquer les Capitaines et Commandants assurant un poste de commandement et le reste des membres de l'équipage;

4. signer le contrat d'engagement des membres de l'équipage du navire à l'exception des Capitaines et Commandants du Navire;

5. représenter la Société dans ses relations avec les organismes d'assurance et de sécurité sociale, les Sociétés publiques et les organes du gouvernement afin de signer les dénonciations, y compris celles prévues par la loi, concernant les données et informations relatives au personnel employé, aux salaires payés; réviser et convenir des primes d'assurance; contester les procédures engagées par les Organes de Contrôle et de Réglementation des Institutions gouvernementales; s'occuper de toutes autres relations de toute nature concernant les pouvoirs susmentionnés;

6. conclure, modifier, annuler et céder, avec les clauses les plus adaptées, y compris la clause d'arbitrage, les contrats passifs (d'adhésion) concernant:

- l'acquisition, la vente et l'échange d'effets mobiliers incluant ceux qui sont enregistrés dans des Registres publics dont les obligations d'état et les obligations non garanties de sociétés mais à l'exclusion de tous autres titres, ainsi que des délais et lieux des publications et dépôts réguliers;

- la location de biens immobiliers à titre de locataire incluant les baux de plus de neuf ans;

- l'exécution de travail intellectuel;

- les contrats de travail pour des tâches non intellectuelles;

- le recrutement;

- le transport et le transit;

- les assurances;

- la médiation;

- le courtage;

- les contrats d'agence;

- le dépôt;

- les contrats de sous-traitance;

- l'exploitation pour le compte de tiers;

- le prêt gratuit;

- les fournitures;

pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros;

7. signer des commandes pour des fournisseurs dans le cadre de contrats en cours/contrats de prestations de service précédemment conclus par la Société, en respectant strictement les conditions stipulées pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros;

8. conclure avec les clauses les plus appropriées, y compris la clause d'arbitrage, modifier et résilier des contrats concernant les consortiums et joint venture;

9. participer à des soumissions et des appels d'offre passés par toute personne, y compris les ministères, les autorités gouvernementales, les organismes publics et les entités privées, en Italie et à l'étranger, pour des marchés indépendants concernant la fourniture de biens et services, transmettre les soumissions et, en cas d'attribution de marchés, signer les contrats y afférents pour des montants non supérieurs à 25 000 000 d'euros;

10. conclure, modifier et résilier les contrats passifs avec des organismes spécialisés afin d'obtenir des informations sur les clients (et/ou fournisseurs) pour des montants non supérieurs à 1 000 000 d'euros;
11. conclure à titre de preneur, avec les clauses les plus appropriées, y compris la clause d'arbitrage, modifier, résilier et céder des contrats de crédit-bail financier concernant les biens immeubles et meubles incluant les biens meubles enregistrés dans des Registres publics, en Italie et à l'étranger, comportant la faculté à l'expiration du contrat d'acheter ou de restituer les biens ou de proroger le bail y afférent;
12. conclure à titre de cédant, avec les clauses les plus appropriées, y compris la clause d'arbitrage, modifier et résilier les accords d'affacturage;
13. réaliser des transactions financières concernant le prêt et l'emprunt en général, y compris l'aval des actes négociables, l'octroi de sûreté réelle et personnelle, l'émission de lettres d'intention;
14. conclure, modifier et résilier des contrats pour des prêts à long et moyen terme consentis par des organismes de crédit et autres organismes de financement, instaurer toutes les conditions et garanties, et en conséquence autoriser les hypothèques et lignes de crédit pouvant être requises en garantie de ces prêts;
15. conclure, modifier et éteindre les sûretés et consentir d'autres formes de garantie personnelle ainsi que des lettres d'intention, concernant les obligations souscrites ou devant être souscrites vis-à-vis des organismes de crédit et des organismes de financement par des sociétés ayant un capital dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte;
16. émettre, accepter, accorder des quittances pour, endosser pour escompte, pour cession et recouvrement, des instruments négociables;
17. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des ouvertures de crédit;
18. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des comptes courants;
19. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des comptes de dépôt;
20. conclure, modifier et résilier avec des tiers et en particulier avec des institutions de crédit et bureaux de poste, des contrats concernant des coffres bancaires;
21. réaliser des transactions sur les comptes courants de la Société avec les institutions de crédit et bureaux de poste, de quelque manière que ce soit et sans aucune limitation quelle qu'elle soit;
22. émettre, endosser et encaisser des chèques bancaires, faire émettre, endosser et encaisser des traites bancaires et mandats;
23. émettre des billets à ordre et accepter des effets en paiement des obligations souscrites dans des contrats et commandes de fournitures;
24. émettre des traites sur les clients dans le cadre du règlement des crédits provenant des commandes de fournitures;
25. encaisser, céder des crédits, émettre des reçus libératoires;
26. encaisser de l'argent, des ordres de paiement, des obligations du trésor, des mandats, des chèques de tous types, des dépôts consignés à titre de garantie par les banques d'émission, les institutions de dépôt et de prêt, les trésoreries de l'état, régionales, provinciales et municipales, les bureaux de poste en général, et exonérer les bénéficiaires de toute responsabilité, émettre des reçus et délivrer des quittances en conséquence. Conférer aux représentants des pouvoirs pour réaliser les opérations précitées;
27. régler également par compromis, la liquidation des demandes d'indemnisation pour accidents. Désigner à cet effet des experts, médecins conseils, experts répartiteurs, conseillers juridiques et arbitres;
28. réaliser toutes opérations avec les bureaux des douanes, des taxes d'accise, entreprises ferroviaires, de transport en général, chambres de commerce et agences de la poste, concernant le transport, le dédouanement et la prise de livraison de biens et marchandises, paquetages, colis, effets de valeur et lettres, y compris les envois en recommandé et assurés. Conférer aux représentants des pouvoirs aux fins de l'exécution des opérations précitées;
29. représenter la Société devant les entreprises de navigation maritime, leurs agents et capitaines dans toutes actions et formalités nécessaires pour réaliser toute opération liée au chargement, débarquement et chargement des soutes, en signant les lettres de connaissance maritime et/ou autres documents ayant trait aux opérations précitées;
30. exécuter toutes actions nécessaires pour l'exploitation et la navigation des navires détenus par la Société et/ou les navires affrétés;
31. représenter la Société devant tout tribunal, ordinaire ou spécial, national ou régional, à tout stade de procédure et degré de juridiction, dans toutes affaires judiciaires, que ce soit à titre de requérant ou de défendeur; avec le pouvoir d'intenter des actions et de régler et transiger les différends individuels, de renoncer aux et/ou accepter des renonciations aux actions ou actes judiciaires individuels et répondre à des interrogatoires informels ou formels concernant des questions spécifiques; avec la faculté de désigner des avocats spécifiques à titre de suppléants, limitée à des affaires judiciaires individuelles, et d'exercer les pouvoirs ainsi conférés. Déposer des plaintes au pénal ou mises en accusation et déposer des actes de comparution pour préjudice civil dans les procédures en résultant;

32. déposer des requêtes, introduire des oppositions, interjeter des appels administratifs et déposer des requêtes auprès des autorités de l'administration publique centrale et locale;

33. désigner des avocats et mandataires aux fins d'agir dans toute affaire judiciaire, y compris les jugements exécutoires, à tout stade de procédure et degré de juridiction, devant les tribunaux ordinaires;

34. soumettre des litiges à des arbitres ou "amiables compositeurs" et désigner lesdits arbitres ou "amiables compositeurs"; désigner d'autres arbitres et experts le cas échéant; désigner également des avocats et représentants dans des litiges soumis à l'arbitrage;

35. faire soulever des contestations, signifier des injonctions; désigner des avocats pour mettre en oeuvre l'exécution;

36. représenter la Société dans des procédures afférentes à des actions possessoires, dans des procédures d'urgence et dans des procédures concernant des mesures provisoires et la mise en oeuvre de l'exécution, y compris, le cas échéant, la renonciation y afférente; désigner des avocats pour mettre en oeuvre l'exécution;

37. représenter la Société dans toutes actions nécessaires pour intervenir dans des procédures de faillite ainsi que déposer des demandes relatives à la preuve des dettes et en représentant la Société dans toutes affaires judiciaires pouvant être engagées pour contester et s'opposer aux dettes/responsabilités de la faillite;

38. désigner des avocats et mandataires aux fins d'agir dans toute affaire judiciaire, y compris les jugements exécutoires, à tout stade de procédure et degré de juridiction, devant les hautes cours ou dans des procédures de révocation, devant les tribunaux ordinaires et spéciaux et les autorités de l'administration publique; désigner des avocats et mandataires aux fins de se constituer partie civile pour préjudice civil dans des procédures pénales;

39. représenter la Société devant les tribunaux ordinaires dans toute affaire judiciaire concernant les conflits du travail et dans des affaires ayant trait à la sécurité et à l'assistance sociale obligatoire et avec le pouvoir de régler et de transiger les différents individuels, de renoncer aux et/ou accepter des renoncements aux actions ou actes judiciaires individuels et répondre à des interrogatoires informels ou formels concernant des questions spécifiques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG Sarl

Saipem Maritime

Asset Management

Luxembourg S.à.r.l.

Roberto STRANIERI

Le Conseil des Gérants

Référence de publication: 2009152806/155.

(090185726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 100.800.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2008 préalablement enregistrés et déposés le 29.05.2009 sous le numéro LO90078820.04 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009152924/12.

(090185123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Storm A Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.264,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.253.

—
Le bilan pour la période du 12 mars 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152933/12.

(090185060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.